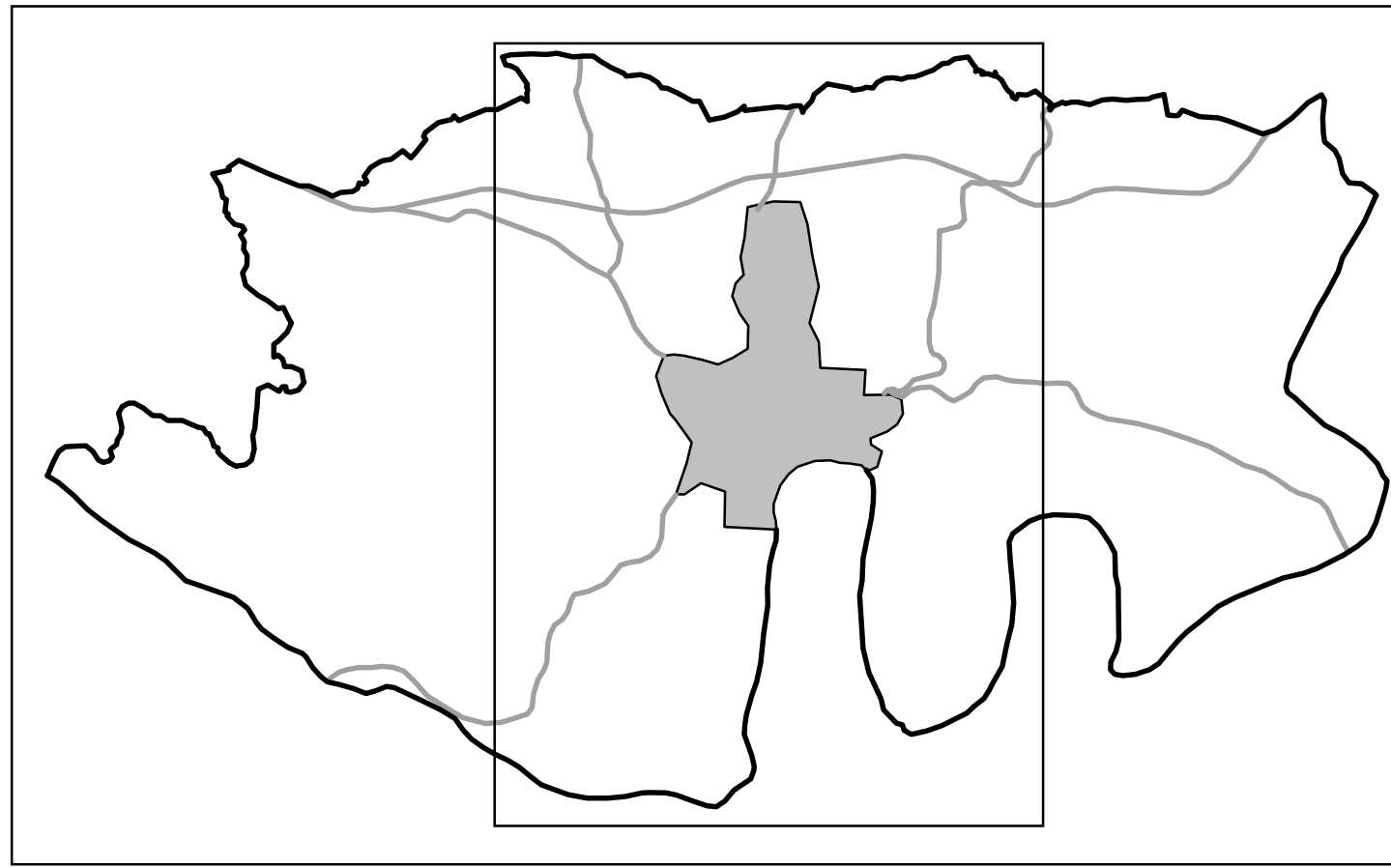




**P.L.U**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Commune de Châteauneuf du Faou**



- Zones urbaines**
- UA centre urbain de Châteauneuf du Faou, urbanisation en continu, à l'alignement
  - UB extension du centre urbain le long des axes principaux
  - UC urbanisation continue ou discontinu avec un recul faible par rapport à la voie
  - UC habitat de type individuel, isolé ou groupé
  - UE zone réservée aux activités sportives, scolaires, culturelles, sanitaires et sociales
  - UI zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales
  - Ulc zone réservée aux activités commerciales et artisanales compatibles avec la proximité des quartiers d'habitat
- Zones à urbaniser**
- 1AU urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement
  - 2AU réserve foncière (ouverture possible après modification ou révision du PLU)
  - AUc future zone UC
  - AUu future zone UE
  - AUic future zone Uic
  - AUi future zone UI
- Zone agricole**
- A zone agricole
- Zones naturelles et forestières**
- N zone naturelle à protéger
  - Nd déchetterie
  - NE zone destinée aux équipements de la station d'épuration
  - NH secteur d'habitat non agricole en zone rurale
  - Ni secteur d'activité en zone rurale
  - Nin zone inondable aux abords de l'Aulne
  - NN site archéologique à préserver
  - Nch zone humide
- un indice p1 ou p2 est inscrit dès lors qu'une des zones citées ci-dessus est présente au sein du périmètre 1 ou 2 de la prise d'eau de Bismec

- limite de zonage
- UE intitulé de zonage
- emplacement réservé
- site archéologique à préserver
- espace boisé classé (art. L.130-1 à L.130-6)
- talus et chemin creux à préserver (art. L123.1.7° alinéa du Code de l'Urbanisme)
- nouvelle construction
- recul inconstructible de 100 m part et d'autre des routes nationales classées à grande circulation (Loi Barrière)
- recul du Conseil Général le long des RD
- Loi sur le bruit
- accès indicatif aux zones d'urbanisation future
- voirie indicative des zones d'urbanisation future
- tracé indicatif de cheminement piéton à créer
- Accès interdit

**EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Alignement de voirie, face à la perception ; rue des écoles	Commune	36.50
2	Accès à la zone 2AUc en vue de la réalisation d'un bâtiment	Commune	173.00
3	Création d'une voie d'accès à la zone d'activités	Communauté de communes du Pays de CHATEAUNEUF	1 500.00 (10,5 m de large)
4	Création d'une voie d'accès à la zone d'activités et amorce de déviation	Commune	1 900.00 (10,5 m de large)
5	Création d'un carrefour giratoire rue de Kerastur	Commune	170.00

**REGLEMENT : PARTIE GRAPHIQUE 3.3**

Révision prescrite par délibération du CM le 15 novembre 2001  
 Débat préalable organisé au sein du CM le 19 février 2003 et le 13 février 2006  
 PLU arrêté par délibération du CM le 20 décembre 2007  
 PLU approuvé par délibération du CM le 01 février 2010  
 Complément par délibération du CM le 13 mai 2010  
 PLU rendu exécutoire le 11 avril 2010  
 Modification n°1 approuvée le 11

Service LEFLOU Architectes D.P.L.C. et I. de M. (Morlaix) - Libanides  
 15, place des otages 29000 Morlaix - tel. : 02 98 83 24 05 - fax : 02 98 86 79 83  
 lefou@lelou.fr

échelle : 1/5 000'

Plan réalisé en 2008 par assemblage des feuilles existantes  
 Document non contractuel

